

Mot de la présidente

Bon début d'année 2016 chers collègues ! Enfin, le budget 2016 est terminé. Maintenant, il faut préparer le rapport financier 2015, avec les nouveautés exigées, soit les passifs environnementaux et tous les changements imposés aux MRC et Villes-MRC.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, alors les gestionnaires financiers doivent maintenir à jour leurs connaissances en comptabilité municipale. C'est un des objectifs des comités de la formation et du colloque, de vous tenir informés des nouveautés qui affectent votre quotidien.

Par l'entremise des comités, des groupes de travail et des réunions sporadiques, tous les membres du conseil d'administration s'impliquent pour faire rayonner l'AGFMQ. L'implication de tous les membres dans votre environnement de travail permet à l'Association d'être reconnue et appréciée dans le milieu municipal.

Soyez attentifs aux correspondances que vous recevrez au cours des prochaines semaines, car l'année 2016-2017 sera très spéciale puisqu'il s'agira du 25^e anniversaire de l'Association !

Josée Lapointe, CPA, CGA
Présidente

Colloque 2016

Inscrivez sans tarder dans votre agenda les dates du prochain colloque de l'Association qui se tiendra du **13 au 16 septembre 2016 à l'Estérel Resort**, endroit magique situé au cœur des Laurentides : www.esterel.com

Nous préparons une programmation à la hauteur de vos attentes qui vous permettra d'approfondir vos connaissances tout en profitant d'un contact privilégié avec vos collègues provenant d'autres municipalités.

Une invitation spéciale est lancée aux personnes qui n'ont jamais participé à notre colloque ; amélioré année après année grâce aux commentaires que nous recevons, il s'agit d'une expérience unique à ne pas manquer!

Des informations complémentaires vous seront transmises en mai prochain, avec le formulaire d'inscription.

Les membres du comité organisateur seront heureux de vous accueillir à ce rendez-vous annuel.

Jean Mignault, CPA, CA, coordonnateur
Comité : Nathalie Guérin, Josée Lapointe, Jocelyne Montreuil, Denis Jubinville et Danik Salvail

Les frais reportés : un coup de vadrouille s'impose

Depuis quelques années, certains intervenants du milieu municipal remettent en question la présentation des autres actifs non financiers que l'on retrouve à la page 4-27 du Manuel de la présentation de l'information financière municipale (MPIFM). Ces autres actifs non financiers sont composés, selon le MPIFM, comme étant essentiellement des frais payés d'avance et des frais reportés, comprenant entre autres, les coûts reportés pour un schéma d'aménagement, un plan d'urbanisme et un rôle triennal d'évaluation.

Selon l'analyse des différentes définitions que l'on retrouve au niveau de la littérature comptable existante, les frais payés d'avance et les frais reportés peuvent être définis comme suit :

- Frais payés d'avance : frais déjà encourus qui sont associés à la **réception future** de biens ou services.
- Frais reportés : frais déjà encourus dont on a **déjà reçu** les biens ou les services et qui sont amortis sur la durée des bénéfices qu'ils procureront.

Définition d'un actif

En vertu du paragraphe SP 1000.35 des Normes comptables pour le secteur public, un actif est une ressource économique sur laquelle le gouvernement exerce un contrôle par suite d'opérations ou d'événements passés, et dont il est prévu qu'elle lui procurera des avantages économiques futurs.

Les caractéristiques essentielles d'un actif sont définies au paragraphe SP 1000.36 :

- Il représente un avantage futur en ce qu'il pourra contribuer aux flux de trésorerie ou à la fourniture de biens ou de service ;
- Le gouvernement est en mesure de contrôler l'accès à cet avantage ;
- L'opération ou le fait à l'origine du contrôle qu'a le gouvernement sur cet avantage s'est déjà produit.

Enfin, le paragraphe SP 1000.58 vient préciser que compte tenu de l'absence de critères propres au secteur public pour la constatation et la mesure des éléments incorporels, tous les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers des gouvernements.

Définitions du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et du rôle triennal d'évaluation

Essentiellement, un schéma d'aménagement constitue un document de planification dont les objectifs visent à établir les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une région. Il correspond à un outil de connaissance, de concertation et de mise en œuvre afin de faire ressortir une vision régionale du développement durable.

Quant au plan d'urbanisme, il s'agit d'un document qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité, qui lui permettront de planifier l'aménagement de son territoire à partir de politiques d'urbanisme, qui guideront la prise de décision future.

Les définitions précédentes démontrent clairement qu'il est plutôt difficile d'associer un avantage économique futur à ces deux éléments. Outre que d'encadrer ou diriger de futures décisions en matière de développement, il est injustifié de leur rattacher un avantage économique. Plusieurs municipalités se sont dotées de plan directeur (égout, aqueduc, immobilisations, etc.) pour leur bon fonctionnement et aucun de ces derniers n'est constaté comme actif pour autant.

Conséquemment, ces deux éléments ne répondent pas au premier critère d'un actif et à ce titre, il ne convient donc pas de les présenter à titre d'*Autres actifs non financiers* au rapport financier. Ces exemples seront donc retirés du MPIFM.

Pour ce qui est du rôle triennal d'évaluation, ce dernier correspond en somme à une base de données qui est maintenue à jour périodiquement. Selon la définition d'un actif tel qu'indiqué précédemment, le rôle triennal d'évaluation rencontre les trois caractéristiques d'un actif, soit :

- On peut considérer qu'il contribuera aux flux de trésorerie futurs
- La municipalité est la seule à contrôler les accès à cette base de données
- L'événement s'est déjà produit puisque le rôle est déposé en début de cycle

Bien que les caractéristiques soient respectées au niveau du rôle triennal d'évaluation, il n'en demeure pas moins que la nature du rôle triennal d'évaluation est de type incorporel et que l'article SP 1000.58 précise que les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers des gouvernements. Ainsi, l'exemple du rôle triennal d'évaluation sera également retiré des exemples présentés au niveau du MPIFM.

Enfin, il est important de noter que les trois exemples indiqués précédemment ne constituent pas des frais payés d'avance puisqu'aucun bien ou service n'est à recevoir relativement à ces éléments.

En terminant, le Manuel de la présentation de l'information financière municipale (MPIFM) sera mis à jour dans sa version de décembre 2016 afin d'y retirer les cas de frais reportés qui ne satisfont pas les critères de comptabilisation d'un actif.

Considérant les impacts budgétaires associés à cette décision, le MAMOT examine la possibilité d'utiliser le compte des Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) pour les soldes déjà comptabilisés comme actifs. Quand on pense que l'utilisation de ce compte devait se limiter à quelques années...

André Côté, CPA, CA
Représentant au Groupe de travail sur le Manuel de la présentation financière municipale

Campagne de recrutement et de renouvellement des membres

Lors de notre assemblée générale annuelle de septembre dernier, nous vous informions que notre « membership » atteignait un plancher historique. Nous avons alors annoncé que nous allions mettre un accent prioritaire sur ce point pour 2016. Voici donc le compte rendu des actions prises à ce jour.

Nous avons formé un comité de travail pour appuyer celui du conseil d'administration relativement au membership. Cela nous a permis de constater que notre association est très peu connue au sein des organisations municipales. De plus, les envois de recrutement n'atteignaient pas nécessairement notre clientèle cible.

Pour corriger la situation, un mandat a été donné à une firme de communication afin de trouver une stratégie de marketing pour rejoindre notre public cible.

Ceci nous a permis de mettre en place un plan d'intervention musclé. Nous avons privilégié une approche téléphonique personnalisée pour faire connaître l'AGFMQ et rejoindre notre clientèle cible.

Un discours d'approche a été élaboré afin de maximiser notre pénétration au sein des municipalités lors des appels. Nous profitons de notre 25^e anniversaire pour faire la promotion de notre association.

Nous allons aussi remettre « au goût du jour » nos outils de communications dont, entre autres, notre site internet. Nous allons rajeunir notre logotype et la présentation visuelle de nos communications.

Présentement nous avons une personne qui appelle dans les municipalités afin de connaître les destinataires de nos envois de sollicitation pour le membership. En même temps, nous faisons connaître l'Association.

Ce mandat va bien et nous avons du succès dans l'approche. Nous aurons une base de données mise à jour avec des informations pertinentes qui s'adressera vraiment à notre clientèle cible.

L'avis de renouvellement de votre adhésion sera bientôt mis à la poste. N'hésitez pas à le remplir rapidement. Nous avons besoin de vous.

Gilles Chamberland,
Coordonnateur - membership

Table de concertation des associations municipales

Le 22 janvier dernier avait lieu la réunion annuelle de la table de concertation des associations municipales, chapeautée par l'ADGMQ. Les associations suivantes étaient représentées: AARQ, ABPQ, ACSIQ, ADGMRCQ, ADMQ, AEMQ, AIMQ, AQLM, COMAQ, GRHMQ, RIMQ et l'AGFMQ. Un tour de table a été fait afin de partager les préoccupations et dossiers en cours de chaque association.

Par la suite, la COMAQ a partagé ses craintes quant à l'impact du projet de Loi 56 (lobbyisme) sur les associations municipales. Tel qu'il est écrit actuellement, il aurait pour effet de complexifier les échanges entre les membres des associations, les fournisseurs municipaux et les représentants du gouvernement.

Quant à l'ADGMQ, elle a fait un retour sur le rapport du Groupe de travail concernant la simplification des redditions de comptes des municipalités (Rapport Perrault) et demande aux participants si leurs associations respectives étaient satisfaites des recommandations formulées. L'ADGMQ souhaite que les diverses associations transmettent une résolution demandant au gouvernement du Québec de mettre en

œuvre dès maintenant les recommandations, dans le respect de l'échéancier proposé et proposant la collaboration de ladite association pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations.

L'ADGMQ a également fait un retour sur le rapport de la Commission Charbonneau et demande le point de vue des associations sur les conséquences du rapport auprès de leurs membres.

L'ACSIQ nous informe que la Régie du bâtiment du Québec fait présentement une consultation sur le remaniement des licences d'entrepreneurs. De plus, elle songe à s'approprier la responsabilité de garantir la construction des bâtiments. Ce qui peut entrer en conflit avec le travail des inspecteurs municipaux et celui fait pour la prévention des incendies. Le rapport n'est pas encore disponible. Dès que les conclusions seront publiques, une analyse des impacts s'ensuivra.

L'ABPQ a fait une présentation de sa nouvelle campagne promouvant la Semaine des bibliothèques publiques, valorisant l'importance des bibliothèques dans la culture de la société québécoise. Les représentants ont également fait la promotion du programme BIBLIOAIDANTS, soit de la documentation choisie à l'intention des proches aidants.

En terminant, M. Denis Marion, maire de Massueville, est venu nous présenter la démarche « Prendre soin de notre monde » du Réseau québécois des villes et villages en santé. Une initiative de divers organismes favorisant de saines habitudes de vie dans les choix que les municipalités font dans leurs investissements.

La date de la prochaine réunion n'a pas encore été déterminée.

Josée Lapointe, CPA, CGA
Présidente

Merci à notre commanditaire partenaire !



**Association des gestionnaires
financiers municipaux du Québec**

7245, rue Clark, bureau 305 Montréal (Qc) H2R 2Y4
Tél. : 514 499-1130 - Tél. sans frais : 1 877 499-1130
Télé. : 514 499-1737 - Courriel : agfmq@agfmq.com

www.agfmq.com